

# Sommaire



<b>Message du président</b>	<b>3</b>
<b>La France du textile innovant</b>	
<b>Temps forts</b>	<b>3</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>4</b>
<b>France   Union européenne   Monde</b>	
<b>Accès aux marchés</b>	<b>8</b>
<b>Compétitivité</b>	<b>10</b>
<b>Compétences</b>	<b>12</b>
<b>Innovation</b>	<b>14</b>
<b>Développement durable</b>	<b>16</b>
<b>Textile en région</b>	<b>18</b>
<b>L'UIT</b>	<b>19</b>

Design graphique : L'atelier de Virginia Pearl par Alex Gulphe.

Illustrations : Guillaume Reynard.

Lecture-correction : Isabelle Chotel.

Crédits : p. 2 : IFTH | p. 3, 9, 11 : UIT | p. 16 : Eco TLC

p. 18 : Vosges terre textile | p. 19 : © Contributeurs de OpenStreetMap CC-by-SA 2.0

Marques et copyrights : tous les logotypes et marques cités dans cette brochure sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Impression : Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé.

Mai 2014.

# Message du président

## La France du textile innovant

Le 12 septembre 2012, le président de la République a annoncé le lancement de 34 Plans industriels stratégiques emblématiques de la nouvelle France industrielle : dirigeables, charges lourdes, véhicule 2 litres au 100, supercalculateurs, avion électrique, hôpital numérique... et les textiles innovants. Ces plans de reconquête ont été retenus au regard de trois critères :

- marchés en croissance,
- technologies maîtrisées par des entreprises françaises,
- position forte d'acteurs publics ou privés français.

L'industrie textile est donc officiellement reconnue au top de l'agenda offensif, comme un secteur d'excellence où notre pays dispose de solides avantages comparatifs. Cette reconnaissance des développements positifs du textile qui est allé conquérir des marchés en dehors du « vêtir » intervient après des années de mobilisation des entreprises, des pôles de compétitivité, d'Opalia-TMC et de l'UIT.

L'engagement de l'État, incarné par les paroles du président de la République « ... la transition écologique, c'est le textile innovant, avec des fibres à ce point intelligentes qu'elles captent l'énergie, qu'elles nous donnent

des informations sur nous-mêmes, qu'elles nous protègent, qu'elles nous soignent » se traduira par le lancement de plusieurs projets au titre du programme des Investissements d'avenir.

La capacité de résistance de l'industrie en 2013 qui est parvenue à stabiliser son chiffre d'affaires et à développer ses exportations, dans l'UE et hors UE, confirme la pertinence des choix stratégiques opérés par les entreprises de la filière :

- ▶ continuer à investir dans les compétences,
- ▶ innover dans les produits, services et solutions textiles afin de répondre (parfois en les anticipant) aux désirs des consommateurs particuliers et professionnels,
- ▶ structurer sa démarche d'internationalisation (marchés cibles, recrutement d'agents, participation à des salons...),
- ▶ maîtriser l'excellence opérationnelle en matière de qualité/coûts/délais,
- ▶ développer les atouts de la différenciation grâce à des démarches cohérentes de design, de valorisation des savoir-faire et de développement durable.

L'UIT est fière de construire, avec ses membres et ses partenaires, la France du textile innovant.



Yves Dubief, président de l'UIT à l'Université d'été du MEDEF (août 2013)

## Temps forts

**23 mai 2013** Comité stratégique de filière « Biens de consommation ».

**28 et 29 mai 2013** Assemblée générale Euratex à Bruxelles.

**27 et 28 juin 2013** Assemblée générale Eurocoton à Bruxelles.

**9 juillet 2013** Point presse « Innovations textiles » à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

**29 août 2013** Table ronde sur les textiles innovants, Université d'été du MEDEF.

**7-10 septembre 2013** Congrès ITMF à Bregenz (Autriche).

**12 septembre 2013** Annonce par le président de la République de 34 Plans industriels stratégiques dont celui sur les « Textiles innovants ».

**5 octobre 2013** Cérémonie de remise des prix Théophile Legrand à Valjoly (59).

**5 novembre 2013** Convention Euratex à Berlin.

**6 novembre 2013** Dîner-débat avec le Commissaire Antonio Tajani sur le plan d'action européen en faveur des industries européennes de la mode.

**7 novembre 2013** Lancement du label « Alsace terre textile » (Mulhouse).

**26 novembre 2013** Projet UIT « terre textile » retenu pour l'appel à projets DGCIS « Fabriqué en France ».

**19 décembre 2013** Accord paritaire sur la révision des classifications professionnelles de la Convention collective textile ; accord signé par quatre syndicats : CGT, CFTC, FO et CFE-CGC.

**12 février 2014** Signature de la Convention UIT/EDF (efficacité énergétique et innovation).

**13 février 2014** Accord sur les salaires minima signé par la CFDT et la CFTC.

**18 mars 2014** Validation de la feuille de route du PIS « Textiles innovants » par le Bureau du CSF « Biens de consommation ».

**20 mars 2014** Colloque Climo « Digital, mondialisation, nouveaux usages : quand les biens de consommation jouent les premiers rôles ».

**27-28 mars 2014** Board d'Euratex (Bruxelles).

**1<sup>er</sup> avril 2014** Réunion annuelle de la plate-forme technologique européenne (Bruxelles).

**21 mai 2014** Assemblée générale de l'UIT (MEDEF).



# France : chiffres clés

## Chiffres clés de l'industrie textile française en 2013

<b>Entreprises</b> <sup>1</sup>	<b>600</b>
<b>Emplois</b> <sup>2</sup>	<b>62 983</b> personnes
Dont : - salariés ouvriers <b>46 %</b>	
- salariés Etam <b>38 %</b>	
dont employés <b>22 %</b>	
et Tam <b>16 %</b>	
- salariés cadres <b>16 %</b>	
<b>Chiffre d'affaires</b> <sup>3</sup>	<b>12,5</b> milliards d'euros (= à 2012)
<b>Exportations</b> <sup>4</sup>	<b>7,7</b> milliards d'euros (+ 1 %)
<b>Importations</b> <sup>4</sup>	<b>14,4</b> milliards d'euros (+ 1 %)

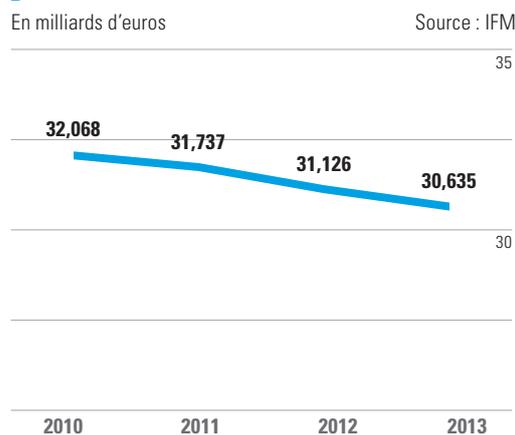
1. Opcalia  
(entreprises de + de 20 salariés)  
2. Opcalia  
3. UIT/IFM  
4. UIT/Douanes

## Répartition des salariés du Textile par région en 2013

Région	Effectifs	En pourcentage
Alsace	3 201	5 %
Aquitaine	715	1 %
Auvergne	3 287	5 %
Basse-Normandie	902	1 %
Bourgogne	2 218	4 %
Bretagne	1 271	2 %
Centre	2 653	4 %
Champagne-Ardenne	5 302	8 %
Franche Comté	379	1 %
Haute-Normandie	657	1 %
Île-de-France	4 828	8 %
Languedoc-Roussillon	1 321	2 %
Limousin	530	1 %
Lorraine	3 158	5 %
Midi-Pyrénées	1 771	3 %
Nord-Pas-de-Calais	9 918	16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	710	1 %
Pays-de-Loire	3 353	5 %
Picardie	2 483	4 %
Poitou-Charentes	489	1 %
Rhône-Alpes	13 837	22 %
<b>Total</b>	<b>62 983</b>	<b>100 %</b>

Source : Opcalia

## Consommation de produits textiles et d'habillement

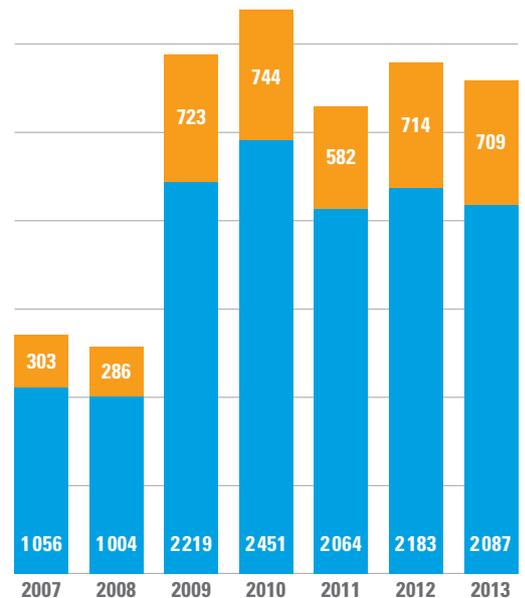


## Évolution des entreprises du secteur Textile-Habillement Créations d'entreprises

Cumuls sur 12 mois glissants

Source : Ellisphère

■ Textile ■ Habillement

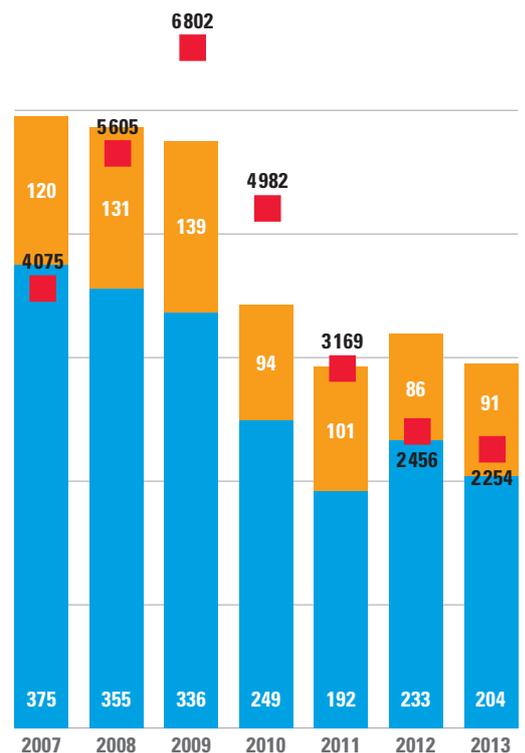


## Défaillances d'entreprises et emplois menacés

Cumuls sur 12 mois glissants

Source : Ellisphère

■ Textile ■ Habillement ■ Emplois menacés

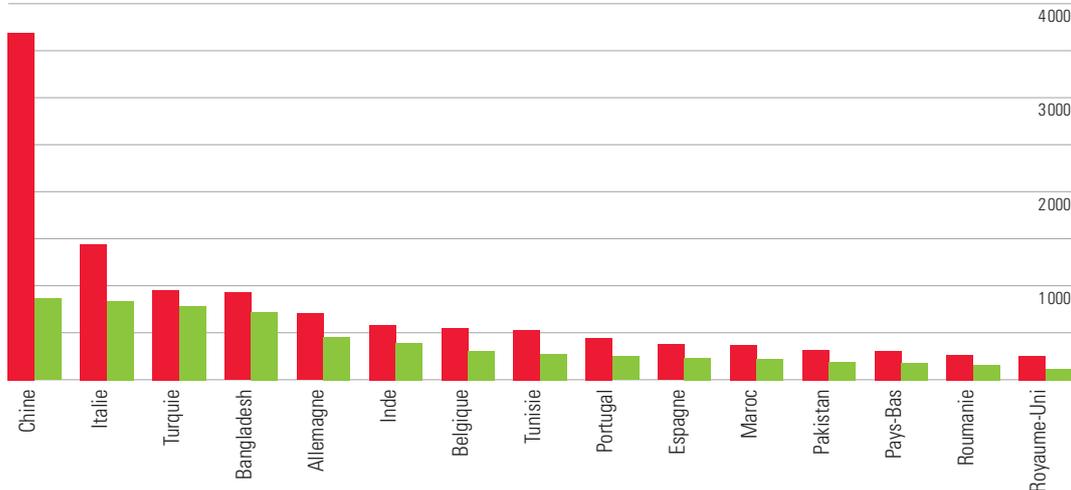


### Importations et exportations textiles françaises en 2013

En millions d'euros

Sources : UIT/Douanes françaises/IFM

■ Importations ■ Exportations



### Acteurs des textiles techniques (champ élargi)

En millions d'euros

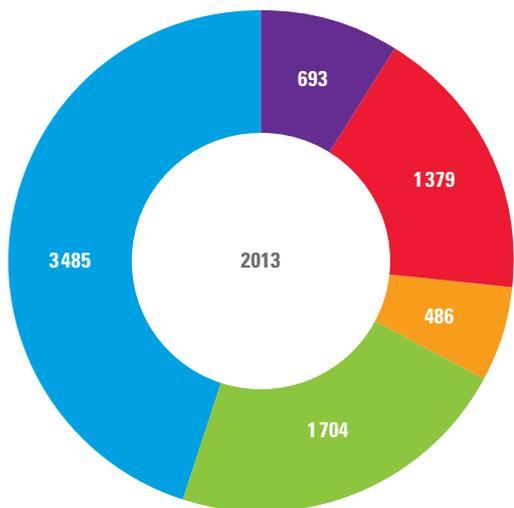
Sources : IFM/Observatoire des textiles techniques (données estimées 2012)

	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires total
<b>Tous les codes NAF textiles fabricants + apparentés</b>	<b>372</b>	<b>5879</b>
Entreprises savoir-faire « fibres » hors code NAF textile	9	318
Entreprises savoir-faire « composites durs » hors code NAF textile	11	121
Entreprises savoir-faire « non-tissé » hors code NAF textile	22	312
<b>Total estimation champ élargi textiles techniques</b>	<b>414</b>	<b>6630</b>

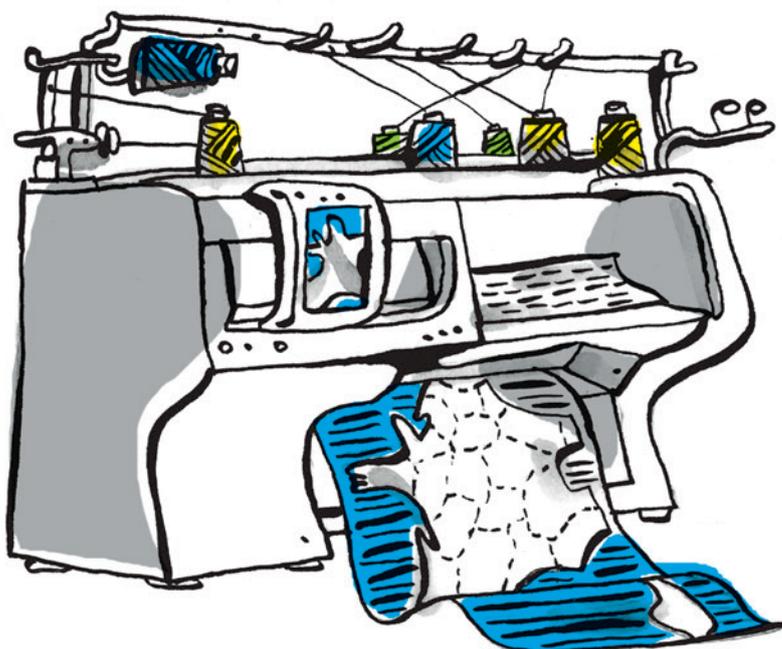
### Répartition des exportations par produit textile en 2013

En millions d'euros

Sources : UIT/Douanes



- Fils et fibres
- Tissus et tricotés
- Textiles de maison
- Autres textiles
- Produits de maille et de lingerie



# UE : chiffres clés



## Les chiffres clés de l'industrie Textile-Habillement européenne en 2013

Source : Euratex  
(données estimées)

Entreprises  
**173 000**

Investissements  
**4,1**  
milliards d'euros

Emplois  
**1,7**  
million

Chiffre d'affaires  
**166**  
milliards d'euros

## Principaux fournisseurs de l'UE en 2013

En millions d'euros

Source : Euratex

Habillement	Textile		
Monde	122 384		66 214
EU (28) Extra	66 095		25 299
Intra	56 259		40 709
dont Chine	26 480	Chine	8 009
Bangladesh	9 331	Turquie	4 172
Turquie	8 591	Inde	2 367
Inde	4 084	Pakistan	1 748
Maroc	2 096	États-Unis	1 230
Tunisie	2 053	Corée du Sud	995
Vietnam	1 807	Suisse	842
Cambodge	1 641	Japon	573
Pakistan	1 378	Taiwan	454
Sri Lanka	1 301	Égypte	445

## Principaux clients de l'UE en 2013

En millions d'euros

Source : Euratex

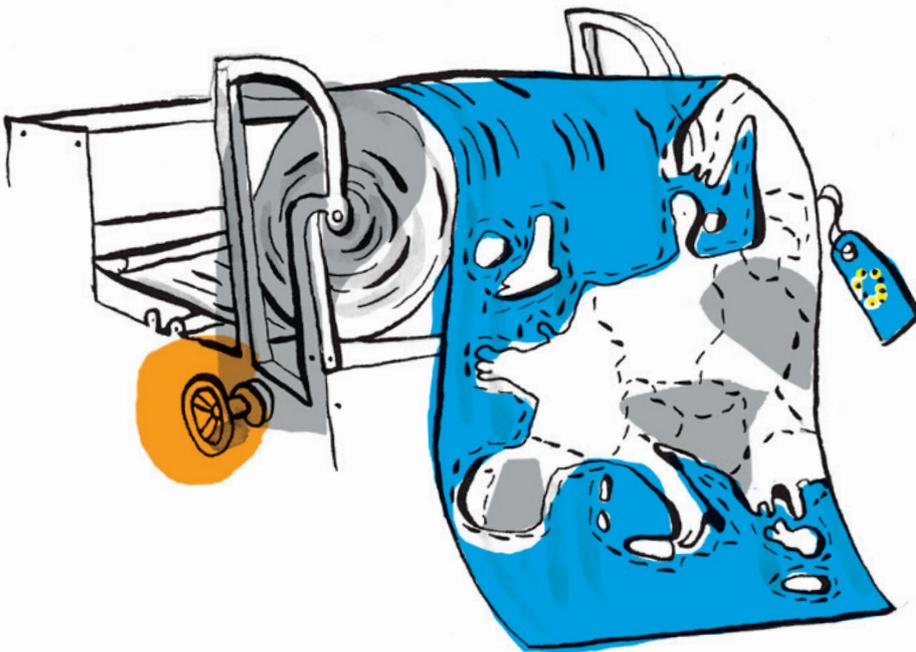
Habillement	Textile		
Monde	84 964		65 185
EU (28) Extra	20 918		21 489
Intra	64 038		4 323
dont Suisse	3 281	États-Unis	2 269
Féd. de Russie	3 184	Turquie	1 929
États-Unis	2 280	Chine	1 743
Hong Kong	1 356	Suisse	1 420
Japon	1 312	Féd. de Russie	1 305
Chine	919	Maroc	1 259
Turquie	838	Tunisie	1 151
Norvège	783	Hong Kong	639
Émirats arabes unis	585	Ukraine	616
Ukraine	582	Japon	560

## Chiffre d'affaires, entreprises et emplois textiles dans quatre pays de l'UE en 2013

Sources : organismes nationaux de statistiques/Coface

	Chiffre d'affaires en milliards d'euros	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires moyen en millions d'euros	Emplois	Nombre moyen d'employés
<b>France</b>	<b>12,5</b>	<b>4570</b>	<b>2,735</b>	<b>62983</b>	<b>13,78</b>
Italie	21,9	17 660	1,240	150 000	8,49
Allemagne	11,7	387*	n.d.	52 948	n.d.
Espagne	5,8	6 437	0,901	39 644	6,16

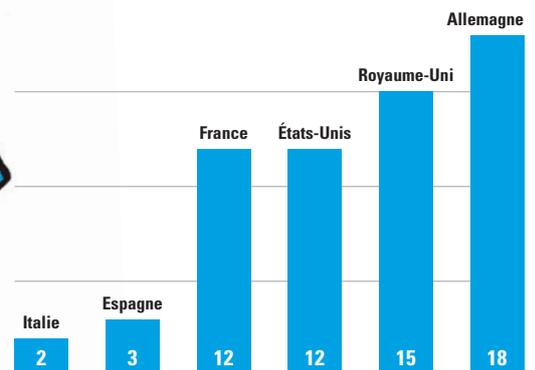
\* Entreprises d'au moins un salarié ayant déposé leurs comptes



## Achats de mode en ligne

Parts en pourcentage des achats en ligne dans les dépenses d'habillement en 2012

Source : IFM



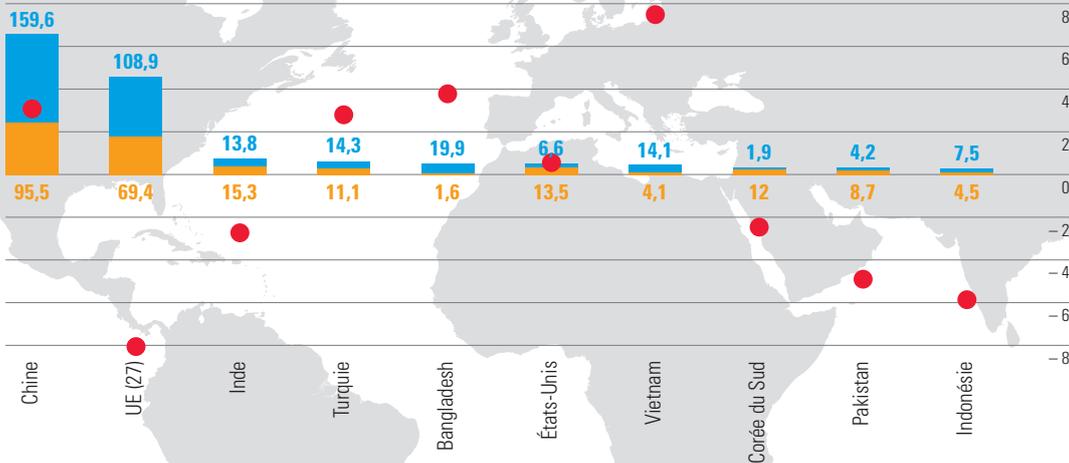
# Monde : chiffres clés

## Principaux exportateurs de textiles et de vêtements en 2012

En milliards de dollars US

■ Habillement ■ Textile ● Variation annuelle en pourcentage (textiles et vêtements)

Source : OMC



## Les exportations Textile-Habillement en 2012

Source : OMC

Baisse des exportations de textiles et de vêtements de l'UE

**- 8 %**

Exportations mondiales de textiles et de vêtements

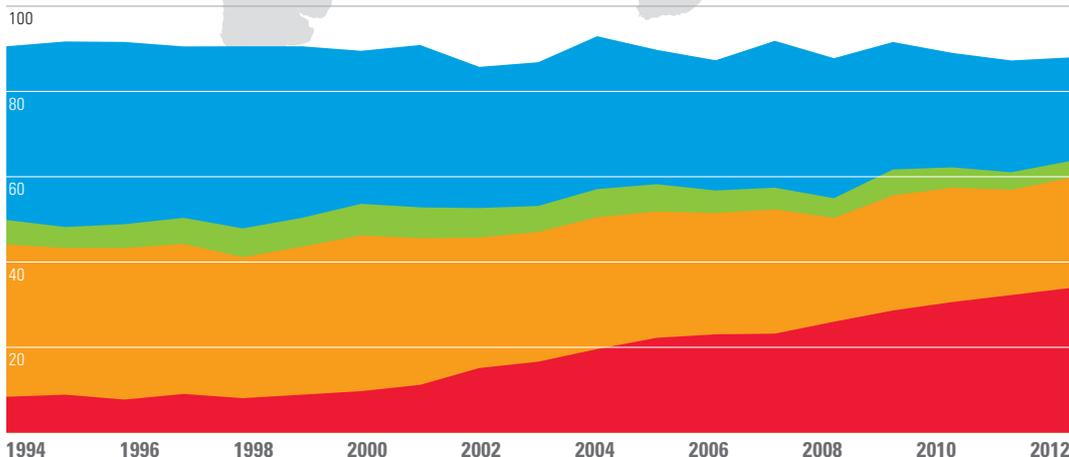
**708**  
milliards de dollars US

## Répartition des exportations mondiales de textiles

En pourcentages

■ Union européenne (27) ■ États-Unis ■ Reste de l'Asie ■ Chine

Source : OMC

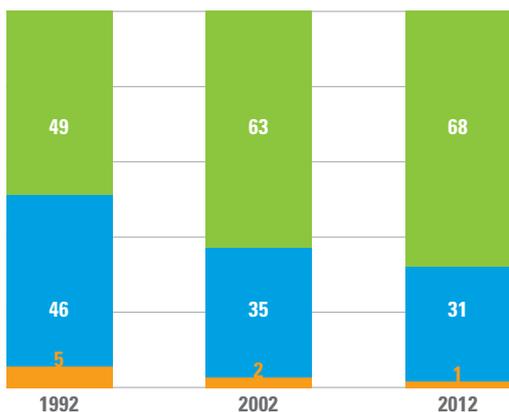


## Évolution de la production mondiale de laine, coton et fibres synthétiques

En pourcentage du volume

Source : CIRFS

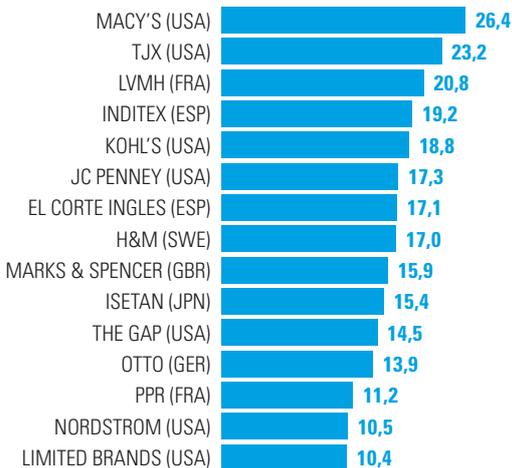
■ Laine ■ Coton ■ Fibres synthétiques



## Top 15 de la distribution habillement et accessoires

En milliards de dollars US

Source : Deloitte, 2013



# Accès aux marchés



## Les États-Unis : un marché stratégique pour nos exportations

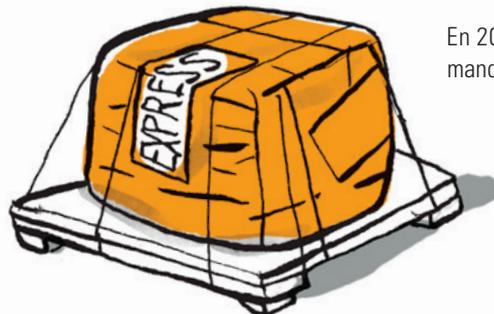
Les États-Unis sont les premiers clients de la France en Textile et Habillement hors zone Euromed avec 553 millions d'euros exportés en 2013, soit 16 % du total exporté hors UE et un excédent commercial de 433 millions d'euros. Les importations en provenance des États-Unis s'élèvent à 120 millions d'euros.

Au niveau européen, le solde de la balance commerciale est également excédentaire avec plus de 3 milliards d'euros.

## L'international comme clé de succès

En 2013,

- la tendance des exportations se confirme en légère hausse : + 1 % soit un montant de 7,7 milliards d'euros dont + 1 % vers l'UE avec 5 milliards d'euros. Les exportations vers les pays tiers progressent également de + 1 % (2,7 milliards d'euros) avec notamment une performance soutenue vers les pays de l'ASEAN (+ 17 %) et vers les BRIC (+ 11 %);
- les catégories de produits concernées par cette progression sont les textiles techniques, les vêtements de maille et la lingerie, et les textiles de maison. Les fibres et fils et les tissus et tricotés enregistrent une baisse des exportations respectivement de - 2 % et - 3 % par rapport à 2012;
- les exportations les plus dynamiques concernent la Chine (+ 19 %), la Russie (+ 9 %), Singapour (+ 38 %) et la Corée du Sud (+ 9 %).
- les importations progressent de 1 % en valeur et atteignent un montant de 14,4 milliards d'euros dont 9 milliards d'euros en provenance de fournisseurs hors UE (Pakistan + 16 % et Cambodge + 56 %).



## Un Comité export dynamique

Afin de construire un environnement favorable à l'export, l'UIT sensibilise les entreprises avec son Comité export composé de représentants des régions, des territoires, des pôles et des salons :

- sur les actions de la filière à l'étranger à travers la publication du plan export 2014, les organisations du Textile se mobilisent avec le soutien d'Ubifrance et du Défi pour aider les entreprises à conquérir des marchés avec le nouveau Plan export 2014 regroupant plus d'une quarantaine d'opérations (missions, salons...) à l'international (Chine, Japon, États-Unis...);
- sur les nouvelles orientations du dispositif français de soutien à l'export avec notamment le lancement en mai 2013 de BPI France export (guichet unique) en partenariat avec Coface et Ubifrance visant à faciliter l'export et à élargir son déploiement en région.



## Un « SVP » sur la réglementation commerciale douanière en vigueur à l'import et/ou à l'export

L'UIT informe régulièrement ses membres sur la réglementation commerciale douanière en vigueur à l'import et à l'export :

- à travers la publication de flashes d'information;
- en répondant de manière personnalisée aux questions des entreprises sur des sujets variés tels que les règles d'origine préférentielle et non préférentielle, les droits de douane, la classification douanière d'un article...

En 2013, l'UIT a traité plus d'une quarantaine de demandes.



### Un suivi actif des négociations commerciales en cours

L'UIT se mobilise en faveur d'une amélioration des conditions d'accès aux marchés par :

- l'identification des obstacles tarifaires (droits de douane, taxes) et non tarifaires (formalités douanières, étiquetage...). Ainsi, l'UIT continue avec Euratex à participer aux échanges avec la Commission européenne concernant ces barrières en constante évolution;

- la promotion de la réciprocité des négociations d'accords de libre-échange. De nombreux accords de libre-échange bilatéraux (États-Unis, Canada, Japon...) et régionaux (ASEAN) sont en cours de négociation. L'UIT fait part des intérêts de la profession sur ces marchés auprès des autorités nationales et communautaires compétentes concernant la durée du démantèlement des droits de douane, les règles d'origine, la propriété intellectuelle, les marchés publics...

### TTIP

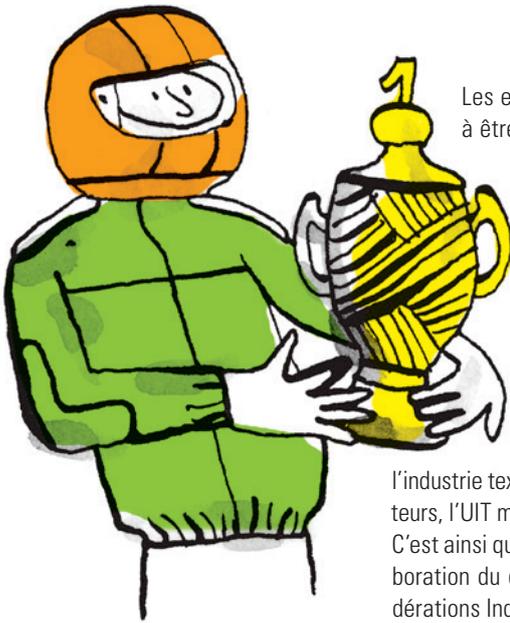
*(Transatlantic Trade and Investment Partnership)*

Les négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique ambitieux ont été lancées au printemps 2013. Quatre sessions de négociations ont eu lieu, et les offres tarifaires ont été échangées. Un groupe ad hoc de négociations est dédié au Textile-Habillement (règles d'origine, étiquetage...).

### Accords de Libre-Échange en cours de négociation

Pays	Statut	Calendrier	Enjeux Textile-Habillement
<b>Canada</b>	Accord politique en octobre 2013 mais pas d'entrée en vigueur avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2016.	Discussions techniques toujours en cours afin d'établir la version finale du texte juridique de l'accord.	Certains points techniques doivent être finalisés, notamment les règles d'origine.
<b>États-Unis</b>	Négociations lancées au printemps 2013 afin de conclure un partenariat transatlantique du commerce et de l'investissement (TTIP).	Le quatrième round de négociation a eu lieu du 10 au 15 mars 2014. Prochain round de négociation du 19 au 25 mai 2014 à Washington (mission Euratex sur place).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pics tarifaires &gt; 15 % (tissus de laine, polos coton...).</li> <li>• « Cotton fee tax » prélevée sur les articles cotonniers exportés vers les États-Unis.</li> <li>• Accès limité aux marchés publics (<i>American Buy Act</i>) pour les uniformes des administrations civiles (garde-côtes, douaniers...).</li> <li>• Certificat sur l'inflammabilité des tissus à faire réaliser par un laboratoire accrédité.</li> <li>• Étiquetage obligatoire plus contraignant que celui existant dans l'UE (pays d'origine, nom du fabricant, indication des étapes de fabrication quand elles sont partiellement réalisées dans un pays tiers ou aux États-Unis).</li> <li>• Étiquetage d'entretien obligatoire et utilisant des symboles différents des symboles ISO (ISO standard 3758-2012)</li> <li>• Règles d'origine différentes : USA, trois stades contre deux en UE.</li> <li>• Non reconnaissance par les autorités douanières américaines du « <i>Made in UE</i> ».</li> <li>• Protection des modèles de mode.</li> </ul>
<b>Japon</b>	Négociations lancées en mars 2013 en vue de conclure un accord de libre échange « nouvelle génération ».	Cinquième round début avril 2014. L'UE va maintenant examiner les progrès accomplis au cours de la première année de négociations et évaluer la mise en œuvre des engagements pris par le Japon (mai-juin 2014).	Deux barrières identifiées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étiquetage d'origine plus exigeant que celui existant dans l'UE.</li> <li>• L'étiquetage d'entretien mais rapprochement récent de la norme japonaise en matière d'entretien de la norme ISO 3758.</li> </ul>
<b>Vietnam</b>	Le Vietnam est le troisième pays de l'ASEAN à entamer des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'UE, après Singapour et la Malaisie et avant la Thaïlande.	Septième round du 17-21 mars 2014. Le huitième round de négociation se tiendra du 23 au 27 juin 2014.	Le Vietnam est très compétitif et agressif commercialement. Ce pays bénéficie d'investissements d'autres pays producteurs asiatiques (Chine, Corée...) et possède des entreprises d'Etat bien organisées.

# Compétitivité



Les entreprises textiles françaises continuent à être pénalisées par un coût élevé du travail, des taxes et impôts pesant sur la production. En 2013, la profession s'est mobilisée sur les assises sur la fiscalité des entreprises et la CSPE.

## Les assises sur la fiscalité des entreprises

L'UIT a participé activement aux travaux pour faire passer un maximum de messages. Chaque fois que les intérêts de l'industrie textile se confondent avec ceux d'autres secteurs, l'UIT milite avec eux pour peser plus lourdement. C'est ainsi qu'elle a contribué de façon majeure à l'élaboration du document adressé par le Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) aux assises de la fiscalité dont le message est en substance : réduisons les taxes de production et diminuons le taux de l'IS à concurrence des bases nouvelles d'IS procurées par cette réduction. Elle a également participé aux travaux du MEDEF. Mais surtout, Yves Dubief, président de l'UIT, a été chargé de copiloter le groupe Fiscalité locale des assises, aux côtés du président de la région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne.

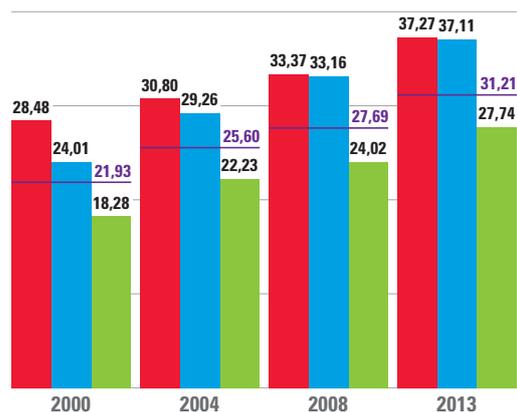
## Industrie manufacturière : niveaux du coût horaire du travail

Entreprises de 10 salariés et plus

En euros

Source : enquêtes quadriennales (ECMO)

■ Zone euro ■ Allemagne ■ France ■ Italie



## Quelle solution fiscale pour une meilleure efficacité ?

Réduire les dépenses avant tout. Après, on peut se poser la question de savoir quel est le moins pire des impôts au plan économique. Dans une économie ouverte, les impôts de production, y compris les taxes sur l'énergie et les charges sociales sur les entreprises, ne portent que sur les produits et services produits en France.

La TVA, parce qu'elle est due sur les produits et services quelle que soit leur provenance, n'a pas cet effet discriminant vis-à-vis des productions françaises. La plupart des pays européens ont augmenté leurs taux de TVA pour réduire les charges des entreprises.

L'IS, parce qu'il n'est dû qu'en cas de bénéfices, est un bon impôt. Dans les pays du nord de l'Europe, les taux de TVA sont élevés et il n'y a quasiment pas de taxes sur les entreprises en dehors de l'IS.

Au Danemark, les impôts et taxes sur les entreprises représentent à peine 5 % du PIB contre plus de 17 % chez nous. Sans compter que le PIB comprend la part publique qui est très différente d'un EM à l'autre. Pour comparer vraiment des choses comparables, on devrait considérer les impôts supportés par les entreprises par rapport au PIB marchand.

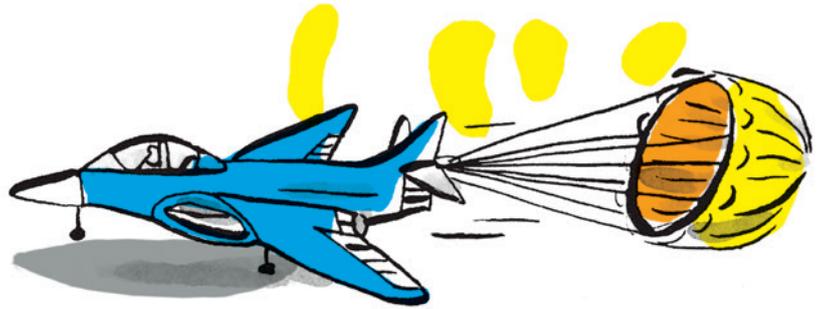
## La Contribution au Service Public de l'Électricité : une charge pénalisante pour les entreprises textiles

La CSPE instaurée en France par la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 est un prélèvement de nature fiscale acquitté par tous les consommateurs d'électricité qui permet de financer :

- l'accès à l'énergie des ménages précaires,
- les investissements dans des énergies non renouvelables,
- la Commission de régulation de l'énergie,
- la cogénération...

Son évolution est marquée par une progression très rapide (4,50 euros/MW/h en 2010, 7,50 euros/MW/h en 2011, 9 euros/MW/h en 2012, 10,50 euros/MW/h en 2012 [second semestre], 13,50 euros/MW/h en 2013), et par une répartition entre entreprises et ménages plus défavorable qu'en Allemagne.

De plus, les entreprises qui souhaiteraient se regrouper en GIE pour faire échec à cet inconvénient, ne peuvent pas bénéficier d'économies d'échelle car le GIE est considéré comme un fournisseur d'énergie et doit facturer la CSPE à ses membres.



Une enquête réalisée par l'UIT en mars-avril 2014 a permis de mesurer, pour un échantillon de 50 répondants, que la part de la CSPE par rapport à la valeur ajoutée était comprise entre 0,12 % et 17 %.

Cette enquête va aider l'UIT à plaider en faveur d'une dérogation pour les entreprises dont la consommation est inférieure à 7 MW/h mais supérieure à 0,5 % de la valeur ajoutée.

En effet, les deux mesures de plafonnement actuelles,

- 600 000 euros par site,
- maximum de 0,5 % de la VA pour les entreprises qui consomment plus de 7 MW/h,

ne sont pas accessibles à la plupart des entreprises textiles pourtant électro-intensives.

Cette démarche devra s'inscrire dans le cadre des « Lignes directrices en matière d'aides d'État à l'environnement » adoptées par la Commission européenne le 9 avril 2014.

En matière de compétitivité hors coût, la profession utilise à son avantage des outils de différenciation pertinents : les labels et les normes.

## Terre textile

Terre textile est un label qui garantit au consommateur que les produits labellisés sont authentiquement fabriqués dans une région française de tradition textile au sein d'entreprises régulièrement contrôlées.

Il garantit ainsi la pérennisation des savoir-faire et des emplois, une certaine qualité et une volonté de préserver l'environnement.

Un label qui garantit l'origine et l'excellence

VOSGES ALSACE NORD  
terre textile terre textile terre textile

UIT dgcis  
Toute une filière s'engage

Profitant d'un appel à projets sur le « Fabriqué en France » lancé par le DGCS, l'UIT, forte du soutien des promoteurs du label « Vosges terre textile », a proposé aux autres régions textiles de s'engager dans une démarche comparable.

C'est ainsi que sont nés Vosges terre textile (2011), Alsace terre textile (2013), Nord terre textile (2014). Avec le soutien de la DGCS, l'Union des Industries Textiles et le Syndicat Textile de l'Est (Vosges), espèrent que le label verra également le jour dans les régions de Roanne, Castres, et pourquoi pas, Troyes.

En se fédérant, les industriels textiles de France, pourtant concurrents sur certains secteurs, souhaitent montrer à leurs clients et aux consommateurs que le « Made in France » version textile non seulement existe encore, mais qu'il est même plus exigeant que les règles douanières, qu'il a su prendre le virage de la modernité et se renouveler.

[www.terretextile.fr](http://www.terretextile.fr)

## L'élaboration d'un référentiel pour les matériaux textiles en contact avec les denrées alimentaires

Un groupe de travail d'industriels constitué à l'initiative de Benoît Basier, PDG des Corderies Meyer-Sansboeuf, a travaillé pendant 18 mois sur une fiche décrivant les règles à respecter pour tout matériau textile en contact direct et indirect avec des denrées et boissons destinées à l'alimentation humaine ou animale.

La documentation existante de la DGCCRF, détaillant par matériau les conditions de mise en contact avec des denrées alimentaires conformément aux prescriptions du règlement européen n° 1935/2004, ne couvrait pas les matériaux textiles.

Élaborée grâce aux suggestions des entrepreneurs du groupe, la fiche a été validée et enrichie dans sa partie la plus technique par l'IFTH. Elle décrit :

- le domaine d'application des « matériaux textiles »,
- les restrictions d'emploi des matériaux,
- les références et textes à utiliser,
- les seuils à retenir en fonction des substances et les modalités de tests (milieu sec, milieu humide...).

Cette fiche, communiquée à la DGCCRF, fera l'objet d'une présentation auprès des représentants d'autres secteurs et des entreprises agroalimentaires avant d'être validée de manière définitive.

Il s'agit d'un exemple inédit de mobilisation de la part de la profession pour établir un cadre de référence sur un marché en croissance.

# Compétences



## Révision des classifications professionnelles

L'accord signé le 19 décembre 2013 par l'UIT et quatre syndicats de salariés révisé les classifications professionnelles dans l'industrie textile.

Le nouveau système de classifications vise à mettre en place un dispositif mieux adapté à la réalité des emplois dans l'industrie textile et à leur évolution, en favorisant le développement des compétences.

### Principes retenus pour le nouveau système de classifications :

- des niveaux de compétence/exigence pour positionner les emplois,
- des échelons pour prendre en compte et reconnaître la maîtrise de l'emploi,
- un système à critères classants pour les emplois non-cadres,
- une définition pour le classement des emplois cadres.

### Architecture du futur système : les niveaux

Niveaux cadre	▶ Position IV
	▶ Position III
	▶ Position II
	▶ Position I
Niveaux technicien/agent de maîtrise	▶ Niveau 6
	▶ Niveau 5
Niveaux ouvrier/employé	▶ Niveau 4
	▶ Niveau 3
	▶ Niveau 2
	▶ Niveau 1

### Architecture du système : les échelons\* pour les non-cadres

Échelons	Thématiques
1	Tenue minimum de l'emploi
2	Tenue complète et autonome de l'emploi
3	Autres employabilités ou expertise approfondie

\* À partir du Niveau 2

L'accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sa mise en application sera préparée par l'élaboration d'un guide méthodologique et des sessions de formation à mener dans les différentes régions textiles, courant 2014 et 2015.

## Réforme de la formation : nouvelles perspectives pour la branche

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, faisant suite à l'accord interprofessionnel du 14 décembre 2013, modifie en profondeur l'environnement des entreprises en matière de formation.

Parmi les points majeurs de cette loi figurent :

- la création du Compte Personnel de Formation (impliquant la suppression du DIF) ;
- la suppression de l'obligation légale de financement de la formation pour les entreprises de plus de 10 salariés ;
- la mise en place d'une contribution unique pour les entreprises de plus de 10 salariés de 1 % de la masse salariale ;
- l'obligation d'un entretien professionnel pour tout salarié tous les deux ans, avec un « état des lieux récapitulatif » tous les six ans ;
- la création du conseil en évolution professionnelle pour toute personne afin de mieux identifier ses aptitudes et compétences ;
- le renforcement du rôle des branches et de leur Observatoire des métiers, notamment en matière de politique de certifications professionnelles.

La mise en œuvre effective de ce nouvel environnement à compter de 2015 va nécessiter une réflexion paritaire approfondie au sein de la branche devant rapidement déboucher sur des pistes d'actions en 2014.

## Sauvegarde et transmission des savoir-faire : un nouveau cursus labellisé

Suite au succès de la démarche de sauvegarde des savoir-faire initiée par le Forthac (devenu aujourd'hui le département Textiles-Mode-Cuirs d'Opcalia) en 2008, permettant la préservation de 70 savoir-faire, dont 40 dans la branche textile, un nouveau cursus labellisé a été créé à destination des TPE/PME.

Ce cursus labellisé « Savoir-Faire » est un parcours de formation composé de deux modules d'une durée de 6 jours chacun, indépendants mais complémentaires :

- un module ciblé sur les savoir-faire à sauvegarder au sein de l'entreprise ;
- un module axé sur la transmission qui a pour objectifs l'acquisition des principes de base de la formation pour adultes et la maîtrise des outils de transmission des savoir-faire.

Depuis son lancement, 16 salariés de la branche textile ont déjà suivi le cursus « Savoir-Faire ».

## **Insertion des jeunes : une forte augmentation des contrats de professionnalisation dans le Textile**

En 2013, 550 contrats de professionnalisation ont été réalisés, dont 70 % pour les moins de 26 ans : une augmentation de 25 % au regard de 2012 !

## **Évolution des CQP et CQPI au sein du Textile entre 2006 et 2013**

En 2013, plus de 100 CQP et 700 CQPI ont été délivrés dans 134 entreprises de la branche Textile, marquant une augmentation importante par rapport à 2012.

## **Évaluation de la démarche « Compétences clés en situation professionnelle »**

En 2012 et 2013, 123 salariés du Textile ont suivi un parcours de formation avec la démarche Compétences clés en situation professionnelle (CCSP).

Pour mémoire, la démarche CCSP répond à la volonté de cibler de manière prioritaire les publics les plus fragilisés. Son objectif est de sécuriser les parcours et développer l'employabilité des salariés en renforçant leurs acquis de base, tout en s'inscrivant dans un projet d'entreprise précis.

Une évaluation nationale réalisée par un consultant montre :

- d'une part, les bons résultats qualitatifs de la démarche menée, en particulier l'impact opérationnel constaté par les managers en termes d'accroissement de la qualité du travail et de changement de posture (confiance, autonomie, motivation...);
- et, d'autre part, les points à améliorer pour rendre cette démarche encore plus opérationnelle.

## **Stratégie Compétences : état des lieux**

Depuis 2012, Opcalia Textiles-Mode-Cuirs propose Stratégie Compétences, une démarche de diagnostic permettant aux entreprises de réaliser un état des lieux de leurs ressources humaines, de bénéficier d'une identification claire de leurs atouts et axes de développement.

Au-delà des 200 diagnostics menés au cours des dernières années au sein du Forthac, 51 ont été réalisés en 2013 dans la branche Textile, dont deux tiers dans des entreprises de moins de 20 salariés. Ces diagnostics, consolidés au niveau de la branche, ont permis d'identifier les enjeux clés prioritaires suivants : la conquête de nouveaux clients, l'amélioration de la rentabilité et l'évolution de l'offre produits.

Des plans d'actions opérationnels, en particulier en matière de développement des compétences, sont alors définis en fonction des problématiques identifiées dans l'entreprise.

## **Enquête de conjoncture 2013-2014**

Une enquête de conjoncture, menée auprès de plus de 2 000 entreprises par Opcalia, fait apparaître pour la branche Textile, à partir d'un panel de 76 entreprises, les tendances suivantes :

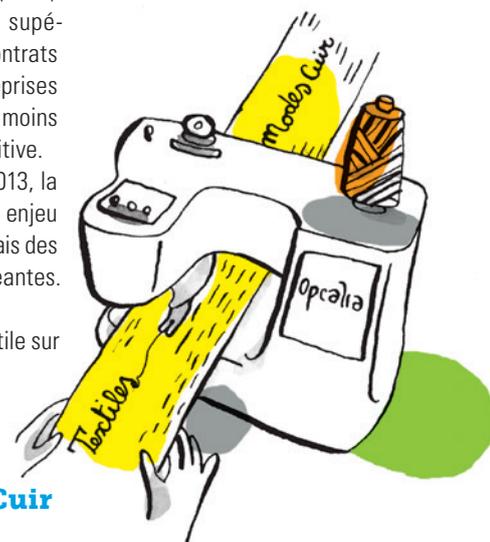
- **Moral des entreprises** – un niveau de confiance inférieur à la moyenne nationale mais des perspectives positives de recrutement pour 2014.
- **Politique de recrutement** – un tiers des entreprises textiles ont des difficultés à recruter, d'abord en raison de la pénurie de bons profils formés et motivés (57 %), puis en raison de la faible attractivité du métier (52 %).
- **Recours à l'alternance** – il est en hausse et supérieur au national, en particulier pour les contrats de professionnalisation. Deux tiers des entreprises répondantes ont eu recours à l'alternance au moins une fois. Une expérience majoritairement positive.
- **La formation professionnelle continue** – en 2013, la formation a été moins considérée comme un enjeu « prioritaire » par les entreprises du secteur ; mais des perspectives 2014 manifestement encourageantes.

Découvrez l'enquête conjoncture du secteur Textile sur le site [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com) (sélectionner le secteur d'activité : Textile).

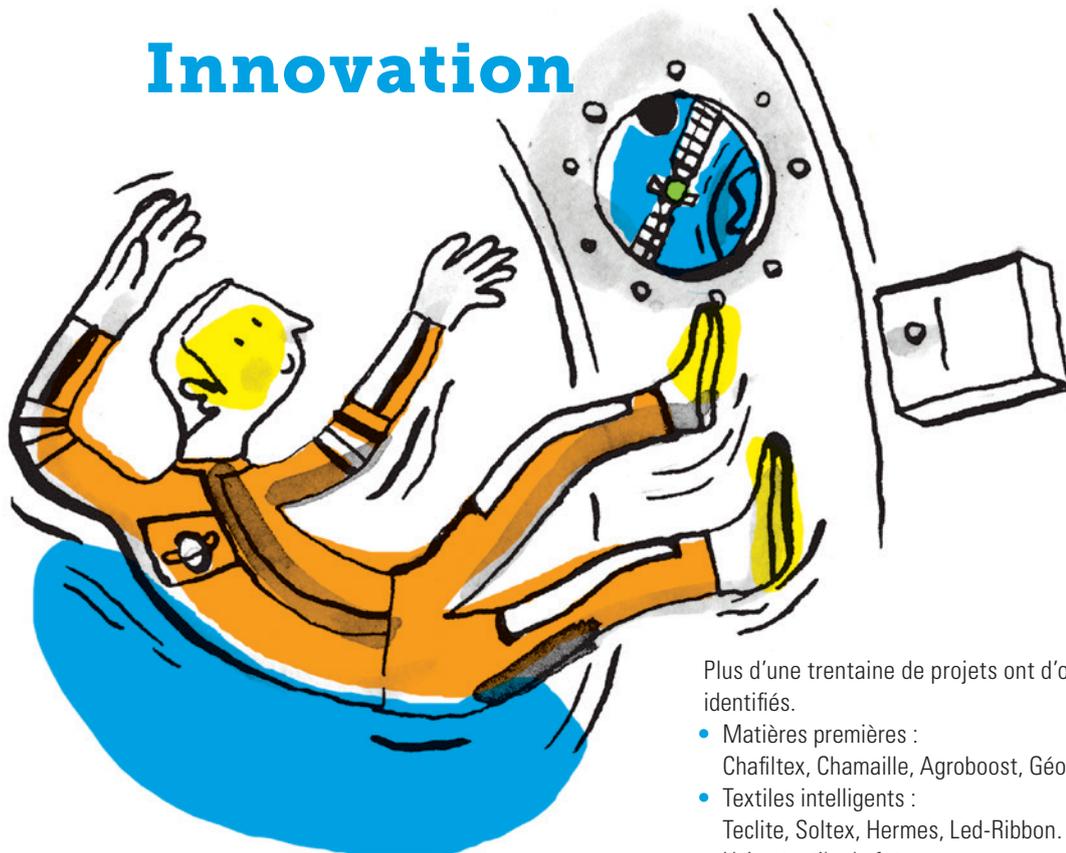
## **L'Observatoire des métiers de la Mode, des Textiles et du Cuir impliqué au sein du premier Conseil sectoriel européen**

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux des branches adhérentes à Opcalia Textiles-Mode-Cuirs ont mandaté l'Observatoire des métiers de la Mode, des Textiles et du Cuir afin de participer aux travaux qui ont conduit à la mise en place du **premier Conseil sectoriel européen**, institué dans le Textile-Habillement-Cuir. À ce titre, fin 2012, l'Observatoire français avait présenté les résultats d'une étude sur les bonnes pratiques « emploi/formation/compétences » repérées dans le secteur Textile/Habillement/Cuir de différents pays européens.

En mars 2014, les travaux de ce Conseil ont été relancés. L'objectif est de s'appuyer sur les études réalisées depuis 2012 par ce Conseil pour lancer des initiatives concrètes et communes sur plusieurs sujets cruciaux : la valorisation et la gestion des emplois, des compétences et des formations dans ces secteurs, l'information des jeunes...



# Innovation



## Un Plan Industriel Stratégique dédié aux textiles innovants

Après avoir été présentés par le président de la République et le ministre du Redressement productif le 12 septembre 2013, les 34 PIS ont fait l'objet d'une concertation approfondie entre les partenaires industriels et les organismes publics de financement et de soutien à l'innovation, qui a permis d'aboutir à une feuille de route définissant les objectifs et les moyens.

Comité de pilotage « Textiles innovants »

- Y. Dubief, Tenthorey, UIT
- E. Ducottet, Thuasne
- G. Damez, Damartex
- J. Tankéré, Texinov
- S. Piolat, Schappe
- P. Joffard, Sherpa Finance
- J.L. Errant, Cityzen Sciences
- C. Mekerke, Safilin
- F. Marcy, Mullez-Flory
- deux designers : G. Rougon et X. Flavard
- + BPI, CGI, MRP, DGCIS, UIT, IFTH...

La feuille de route, présentée par Yves Dubief, a été approuvée par le bureau du Comité stratégique de filière « Biens de consommation » le 18 mars 2014. Elle poursuit trois objectifs,

- réussir la transition écologique : fibres textiles bio-sourcées et recyclables ;
- exploiter les opportunités offertes par les révolutions numériques et nanotechnologiques : textiles intelligents ;
- développer en France l'usine textile du futur : nouveaux modes d'assemblage, impression 3D...

Plus d'une trentaine de projets ont d'ores et déjà été identifiés.

- Matières premières : Chafiltext, Chamaille, Agrobost, Géochimie...
- Textiles intelligents : Teclite, Soltex, Hermes, Led-Ribbon...
- Usine textile du futur : plate-forme micro-factory, étude de marché sur la soudure, le collage et le thermoformage, Spacemax...

Sept régions ont manifesté leur intérêt pour ce PIS « Textiles innovants » :

- Rhône-Alpes,
- Haute-Normandie,
- Nord-Pas-de-Calais,
- Lorraine,
- Alsace,
- Champagne-Ardenne,
- Basse-Normandie.

## La plate-forme technologique européenne prend un nouveau départ pour s'adapter à Horizon 2020

Le nouveau programme cadre européen pour l'Innovation et la R&D européenne (2014-2020), doté d'un budget de 70 milliards d'euros, vise à encourager la participation des PME à des programmes de recherche et à mettre davantage l'accent sur la recherche appliquée tout en répondant aux grands défis sociétaux (vieillesse, mobilité, lutte contre le changement climatique, usine du futur...).

Afin d'être plus efficace dans les réponses aux appels à projets lancés par la Commission européenne, Euratex a décidé de modifier la structure de la plate-forme technologique Textile-Habillement :

- une nouvelle entité juridique a été créée en mars 2013 (association internationale non lucrative) ;
- l'accès à un statut de membre affilié a été mis en place pour attirer les représentants des principaux marchés applicatifs des textiles à usage technique.

Un bilan positif a été dressé lors du Board d'Euratex du 28 mars 2014 :

- 149 membres et observateurs,
- 600 experts enregistrés,
- 50 idées de projets reçues de 13 pays,
- 7 priorités identifiées,
  - matières premières,
  - efficacité énergétique,
  - composites 3D,
  - textiles multifonctionnels pour la construction,
  - solutions textiles innovantes pour la mer et la protection des côtes,
  - solutions textiles pour l'agriculture,
  - mode digitale.

### L'innovation, facteur-clé de succès de l'industrie textile

En 2013, l'UIT a mis en place un groupe de travail constitué de représentants des régions, des branches et des pôles de compétitivité textiles afin d'élaborer le premier rapport sur l'état de l'innovation dans la branche. L'IFTH, l'IFM et le CETI ont également apporté leur contribution à l'exercice.

Le rapport rendu public lors d'un point presse à la Cité des sciences et de l'industrie le 9 juillet 2013, en marge de l'exposition Futurotextiles 3, se concentre sur trois sujets :

1. Les éco-systèmes régionaux de soutien à l'innovation : quels sont-ils ? Qui sont les acteurs et partenaires impliqués ? Quelles sont leurs méthodes pour susciter une culture de l'innovation dans les PME et les accompagner dans leurs projets ?
2. L'état des lieux en matière d'innovation technologique : que nous apprend l'analyse des brevets ? Comment l'industrie est-elle concernée par les technologies clés ? Quelles sont les grandes priorités de R&D en France et dans l'UE ?

3. Les chantiers porteurs dans le domaine de l'innovation non technologique, c'est à dire la création, le design, le marketing, la publicité, la distribution, l'organisation et le management. De nouveaux modèles économiques apparaissent, souvent grâce aux outils du numérique, et ils redistribuent, en partie, les cartes entre les acteurs de la filière : concepteurs/producteurs/distributeurs/consommateurs, car les derniers peuvent devenir les premiers et les producteurs des distributeurs.

En 2014, le plan d'action Innovation textile sera mis en œuvre, et une évaluation sera réalisée en 2015 à la lumière de nombreux changements : PIS Textiles innovants, reformatage de la plate-forme technologique européenne...

### Un partenariat exemplaire avec l'Institut d'expertise criminelle de la Gendarmerie nationale

L'UIT a signé fin 2013 une convention de partenariat avec la Gendarmerie nationale afin d'apporter son expertise sur les fibres textiles au laboratoire chargé de l'analyse des fibres textiles retrouvées sur les scènes de crime.

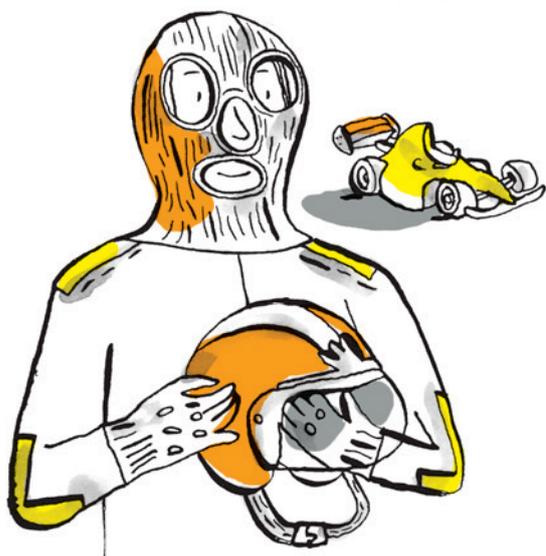
Ce projet, qui s'est achevé fin avril 2014, a mobilisé les expertises de plusieurs partenaires :

- l'IFM pour la connaissance des nomenclatures de produits d'habillement et de maison ;
- la Fédération de la Maille et de la Lingerie pour la connaissance du règlement européen sur les dénominations textiles et des usages de marché ;
- l'IFTH sur la validation des équipements, des méthodes de tests et d'essais, et la conception du tableau matriciel automobile ;
- Eco TLC, l'éco-organisme français pour la filière Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures pour les études de caractérisation du gisement.

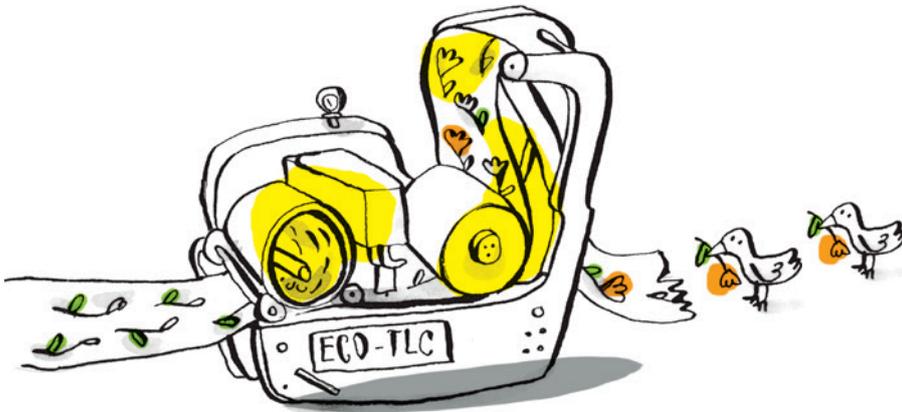
Lors de la réunion finale, le 4 avril 2014, trois tableaux matriciels croisant une liste de 27 fibres textiles et les principales applications ont été livrés pour chacun de ces trois marchés :

- vêtements et accessoires,
- textiles de maison et de décoration,
- automobile.

Ils permettent de quantifier sur une échelle de 0 à 3 la fréquence d'occurrence de la fibre par application (0 : aucune, 1 : utilisation ponctuelle, 2 : utilisation fréquente, 3 : utilisation très répandue). Ce partenariat inédit permettra aux laboratoires de la Gendarmerie nationale d'améliorer l'analyse permettant d'imputer une fibre textile trouvée sur une scène de crime (par transfert par exemple) à un article textile de vêtement, de maison ou lié à l'automobile.



# Développement durable



## L'UIT, auditionnée le 12 septembre 2013 par le Point de contact national de l'OCDE, a décrit :

- les évolutions du commerce mondial depuis la fin des quotas (01/01/2005) ;
- la proposition de clause sociale internationale qu'elle avait élaborée dès 1995 ;
- les outils existants en matière d'étiquetage, labels, et garantie de traçabilité, notamment mis en œuvre par les entreprises françaises, permettant de rassurer les acheteurs.

## Eco TLC 2014-2019 : les enjeux du nouvel agrément

La CCA (Commission de contrôle de l'agrément) a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2013 afin d'élaborer, de manière concertée entre toutes les parties prenantes, les termes du cahier des charges et de la demande d'agrément d'Eco TLC (l'éco-organisme français pour la filière Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures) pour la période 2014-2019. L'UIT et la Fédération de la Maille et de la Lingerie ont défendu les intérêts de l'industrie textile :

- maîtrise de l'évolution de la contribution en introduisant un barème plus favorable pour les metteurs en marché diffusant des articles de Textile-Habillement contenant au moins 15 % de fibres recyclées issues de TLC usagés ;
- introduction d'une différenciation du niveau des soutiens en fonction de la hiérarchie des déchets (réutilisation, recyclage, valorisation, enfouissement...);
- doublement du budget annuel dédié à l'innovation pour les appels à projets (250 000 à 500 000 euros) ;
- rôle structurant confié à Eco TLC dans la fixation des conditions d'éligibilité au soutien des opérateurs de tri ;
- objectif volontariste de doublement de traitement du gisement (de 140 000 tonnes à 300 000 tonnes) d'ici 2019.

## L'affichage environnemental en France et dans l'UE : entre expérimentation et consolidation

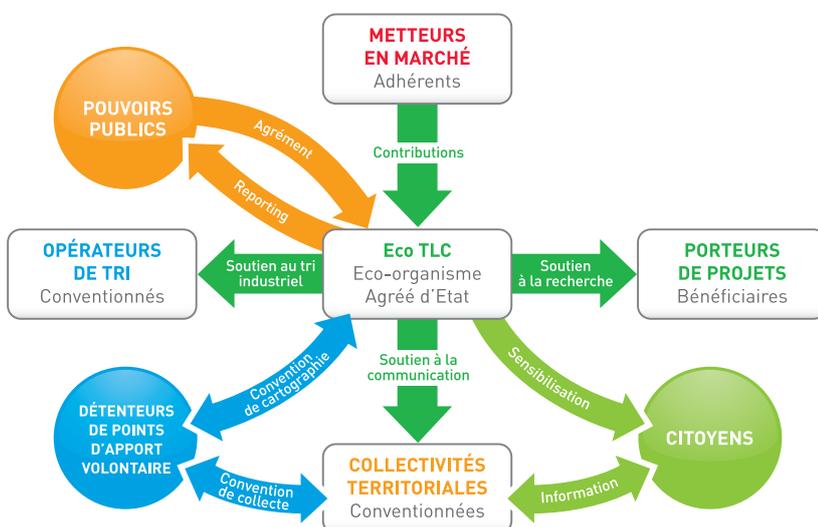
En France, l'expérimentation d'affichage multicritères s'est achevée en 2013. Plusieurs rapports d'évaluation ont été rendus et versés aux travaux du Parlement qui a tiré de cette expérimentation inédite les enseignements suivants :

- expérience mobilisatrice dans plusieurs secteurs avec un engouement de grandes entreprises mais aussi de PME ;
- nécessité de faciliter la participation des PME en réduisant les coûts des ACV et des démarches d'éco-conception ;
- recommandation d'une approche en faveur d'une généralisation volontaire d'ici 2016-2017 ;
- compatibilité de la méthodologie française avec l'approche européenne.

Au niveau de la filière, l'UIT a continué à se mobiliser afin de faciliter les démarches d'affichage environnemental et d'éco-conception dans les PME textiles.

À cette fin, l'UIT a signé une convention de partenariat avec la DGCIS (Direction générale du Commerce, de l'Industrie et des Services) portant sur le projet Datatex. Ce projet d'une durée de 6 mois a permis de faire établir par un prestataire spécialisé (Cycleco), à l'usage de l'ADEME, une série de nouveaux inventaires de données établis à partir d'éléments communiqués par des entreprises textiles (filature, enduction, teinture sur fil, teinture sur étoffe, délavage chimique, confection...). En octobre 2014, la partie Textile-Habillement de la base de données ADEME sera accessible gratuitement à tous, ce qui permettra de faciliter les démarches d'éco-conception dans la filière tout en utilisant des données discriminantes valorisant les entreprises produisant en France.

Dans l'Union européenne, la Commission européenne a adopté, au printemps 2013, une communication sur l'empreinte carbone des produits de consommation et a décidé de lancer une expérimentation pendant 3 ans. Cycleco a été sélectionné pour encadrer le groupe « T-Shirt », seul groupe Textile-Habillement sélectionné, dans lequel siègent Décathlon, Promod, Les Tissages de Charlieu, TAD...



### CSR de filière : un chantier pour les partenaires sociaux européens

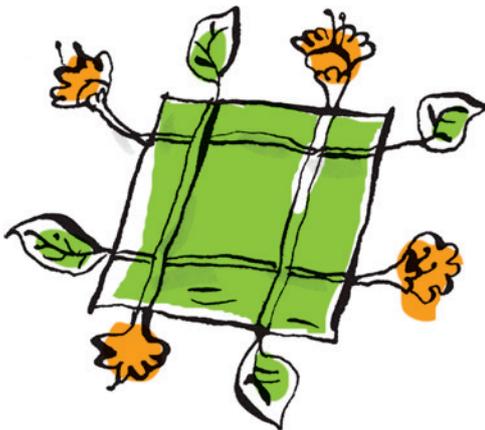
En novembre 2013, Euratex et Industri'All ont obtenu le soutien de la Commission européenne pour un projet collectif de 12 mois sur la responsabilité sociétale des entreprises de la filière Textile-Habillement. Un groupe pilote, dans lequel siège l'UIT, a été constitué avec des représentants des employeurs allemands, britanniques, autrichiens, et des syndicats de salariés autrichiens, néerlandais et belges. L'objectif consiste à proposer un projet de matrice inspiré de la norme ISO 26000 avec, pour chacune des sept rubriques clés, des recommandations d'action :

- gouvernance de l'organisation,
- droits de l'Homme,
- relations et conditions de travail,
- environnement,
- loyauté des pratiques,
- questions relatives aux consommateurs,
- communautés et développement local.

Ce projet sera ensuite soumis à des représentants de la distribution afin de recueillir leurs avis et d'intégrer, si besoin, des adaptations liées aux mesures mises en œuvre individuellement par certains donneurs d'ordre à la suite de la catastrophe du Rana Plaza (24 avril 2013 – Dacca, Bangladesh).

### Le recyclage textile : une priorité de la branche

Activités rentables, emplois pérennes, nouvelles offres produits prisées par le consommateur, arme anti-dépendance vis-à-vis des importations, le recyclage textile s'est imposé en 2013-2014 comme l'une des priorités de la branche. Plusieurs initiatives en régions (projet Techtera, premier colloque européen « Vallée du recyclage textile [5-6 février 2014] ainsi que la dynamique du Plan industriel stratégique dont la première partie vise à développer les fils, tissus et articles bio et recyclés), ont contribué à cette mobilisation.



Un Comité de pilotage composé de représentants des régions (Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais), de la Fédération de la Maille et de la Lingerie et d'Eco TLC a fixé une méthode et des objectifs pour structurer, sur certains marchés, une offre textile recyclée à partir des trois gisements identifiés :

- le gisement des déchets textiles couvert par Eco TLC,
- le gisement des déchets textiles non couvert par Eco TLC (bâches, voiles, tapis, compresses...),
- les déchets issus de la production.

### Clevercare, un nouveau logo pour un entretien éco-responsable

Le nouveau label Clevercare.info ou « Entretien futé » du Ginetex est mis à disposition des adhérents du COFREET.



Le GINETEX a développé un logo international, appelé « Clevercare.info » ou « Entretien futé », visant à sensibiliser et conseiller les consommateurs sur la manière dont ils peuvent minimiser les impacts environnementaux liés à l'entretien de leurs articles textiles, tout en respectant les symboles d'entretien existants sur les étiquettes de leurs articles.

Ce logo n'est donc pas un nouveau symbole mais une marque destinée à informer le consommateur des bonnes pratiques qui peuvent réduire l'impact de l'entretien sur l'environnement grâce à un large éventail de recommandations à retrouver sur le site clevercare.

[www.clevercare.info](http://www.clevercare.info)

Informations actuellement disponibles en anglais, et très bientôt, en français et en plusieurs langues européennes. Le logo « Clevercare.info » est une marque déposée, propriété du GINETEX.

Les membres du COFREET peuvent utiliser ce logo gratuitement. Les spécifications et leurs mises en œuvre sont indiquées dans le règlement technique du GINETEX disponible sur [www.ginetex.net](http://www.ginetex.net).



### La catastrophe du Rana Plaza et ses suites

L'émotion suscitée par la plus grande catastrophe jamais survenue dans l'industrie Textile-Habillement mondiale a conduit plusieurs organisations internationales à se mobiliser dans plusieurs directions :

- proposer des indemnités satisfaisantes aux familles des victimes et des soins adaptés aux survivants ;
- lancer au Bangladesh un plan national de mise à niveau de la sécurité des bâtiments et des installations, et des procédures anti-feu ;
- durcir les codes de conduite des données d'ordre et les assortir d'audits indépendants, improntus et approfondis ;
- développer le concept d'une « responsabilité partagée » entre le donneur d'ordre et les sous-traitants.

# Textile en région

## Alsace

Le déploiement du label « Alsace terre textile » est l'une des actions stratégiques portées par le pôle Alsace terre textile.



La profession apporte son soutien à la reprise et au redémarrage des activités d'Emanuel Lang, après une longue lutte opiniâtre de Pierre Schmitt, des salariés et de nombreuses parties prenantes locales.

## Lorraine

Après le lancement par le Syndicat textile de l'Est du label « Vosges terre textile » en 2011, d'autres régions, dont l'Alsace et le Nord, ont souhaité décliner le concept « terre textile » dans leur territoire.



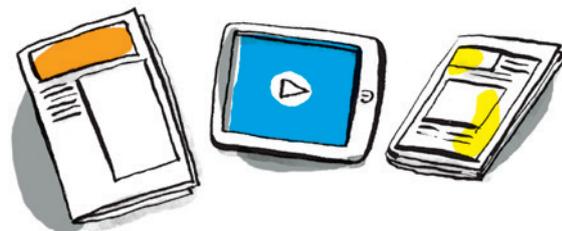
Ce projet est largement soutenu par le ministère du Redressement productif puisque Arnaud Montebourg est venu en personne apporter son soutien à la filière textile le 27 février 2014 à Gérardmer.

## Midi-Pyrénées

L'UIT Sud a confirmé en 2013 sa volonté de poursuivre son effort dans l'accompagnement des entreprises en créant sa nouvelle structure opérationnelle Startex qui succède à Tisslaine.

Startex propose des prestations de services dans les domaines de l'innovation, de la promotion, des salons, des tendances (sociétales et mode), du déploiement international...

Quarante entreprises ont déjà bénéficié avec succès des services de Startex. Les pouvoirs publics, l'État et la Région Midi-Pyrénées soutiennent d'ores et déjà les deux premières actions collectives.



## Nord-Pas-de-Calais

### Today Tomorrow Textiles :

### 1 200 jeunes séduits par les métiers du Textile

En collaboration avec URIC-Unimaille, les pouvoirs publics régionaux et les écoles Textile & Habillement du Nord-Pas-de-Calais, UIT Nord a organisé fin novembre 2013 une semaine d'événements, *Today Tomorrow Textiles*, destinés à améliorer l'image du secteur et à informer les scolaires et le grand public de la richesse des métiers et formations textiles.

Au total, plus de 1 200 jeunes (des classes de 3<sup>e</sup> à la terminale) ont suivi notre parcours textile : Textile & Design, Textile & Innovation et Production textile. Par ailleurs, 65 « prescripteurs » avaient également répondu présents à l'atelier prévu à leur intention.

## Rhône-Alpes

6 février 2014 : signature, lors du Mondial des métiers, du contrat d'objectif emploi-formation filière Textile-Mode-Cuir, en présence notamment du préfet de région, du président du conseil régional et des présidents d'Unitex et de l'UIT Roanne et régions. À travers ce contrat, le Textile de Rhône-Alpes s'engage dans les quatre axes suivants : développer l'activité et la performance des entreprises, renforcer les pratiques RH des entreprises et particulièrement des TPE/PME, améliorer l'attractivité de la filière et développer les compétences tout en sauvegardant les savoir-faire.



# Les vice-présidents de l'UIT



Norbert Blanc  
Promotion internationale,  
DMC



Michel Brunel  
Trésorier



Alain Colbois  
Droit du travail  
et protection sociale



Bertrand Delesalle  
Formation



Antoine de Villoutreys  
Innovation technologique  
et non technologique,  
PDG de TF Création



Christophe Lambert  
Affaires industrielles,  
gérant de TDV Industries



Serge Piolat  
Affaires européennes,  
président de Schappe



Jean-Charles Potelle  
Communication,  
PDG de Boldoduc



Dominique Seau  
PDG d'Eminence

## Les représentants au conseil d'administration de l'UIT

### Branches de production Lin

M. Christian Mekerke

### Maille et lingerie

M. Grégoire Giraud  
M. Philippe Grodner  
M. Dominique Seau  
M. Stéphane Ziegler  
M. Lucien Deveaux

### Soierie-moulinage-voilage

M. Éric Boël  
M. Jacques Tankéré  
M. Frédéric Mermet

### Textiles artificiels et synthétiques

M. Sylvain Mutez

### Sections professionnelles Ennoblement

M. Jean-Louis Danjoux

### Laine/Coton

M. Camille Amalric  
M. Didier Butor  
M. Pierre Brun  
M. Benoît Hacot  
M. Christophe Lambert

### Régions

#### Aisne

M. Antoon Vandeginste

#### Alsace

M. Benoît Basier (titulaire)  
M. Michel Cattin (suppléant)

#### Champagne

M. Denis Arnoult

#### Lorraine

M. Yves Dubief

#### Midi-Pyrénées

M. Michel Brunel

#### Nord

M. Bertrand Delesalle  
M. Bernard Vanderschooten  
M. Franck Duhamel  
M. Eugène Deleplanque

#### Normandie

M. Jean-Jacques Gasly

#### Picardie

M. Yves Benoit

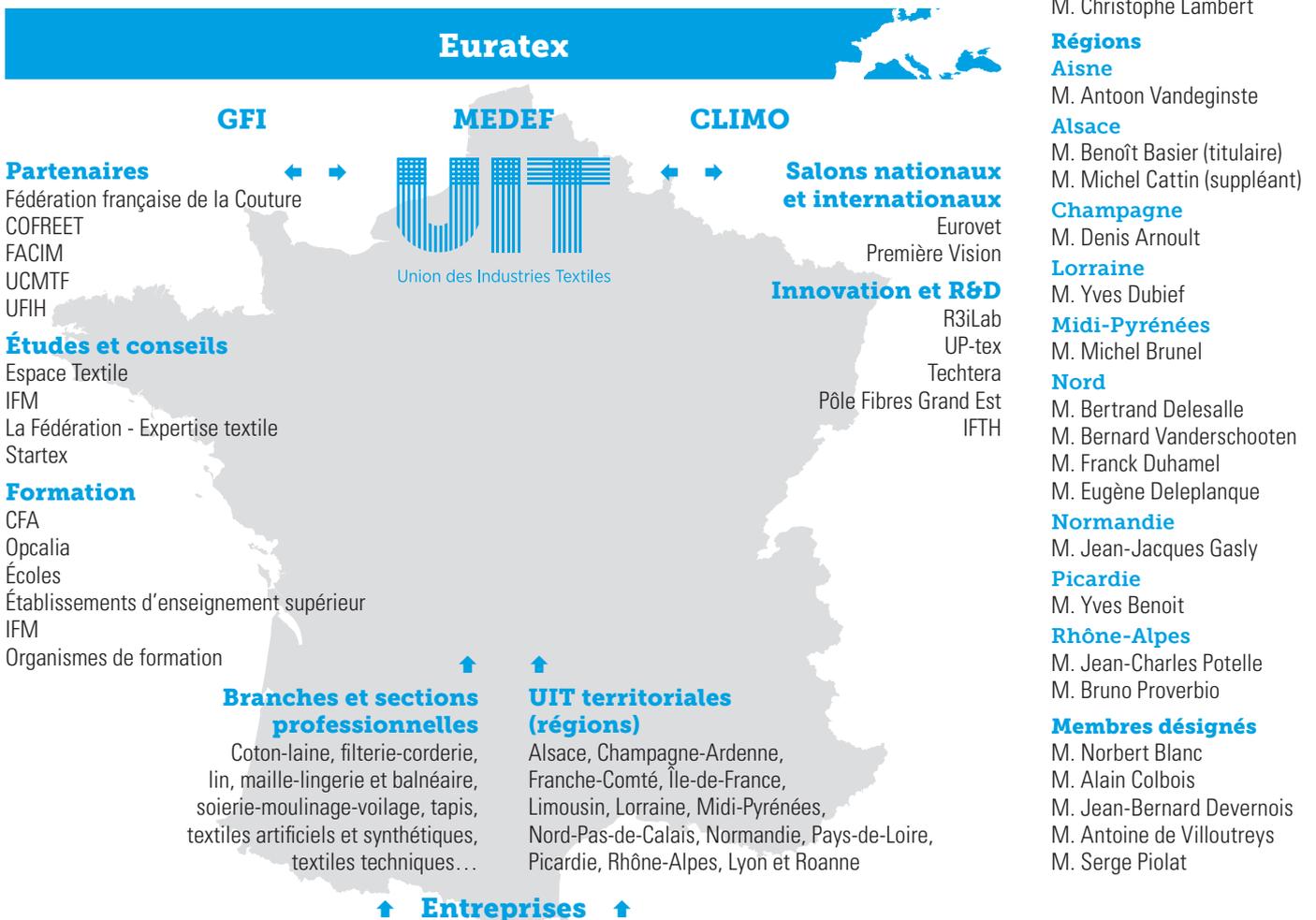
#### Rhône-Alpes

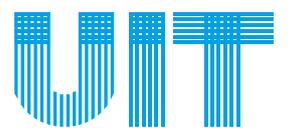
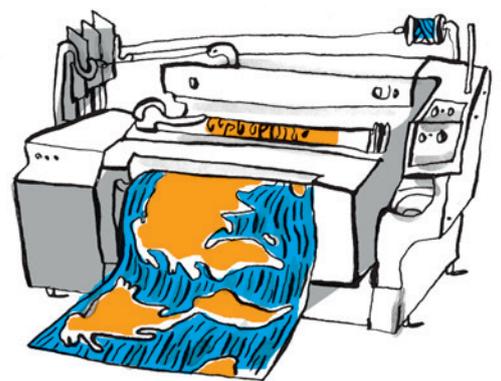
M. Jean-Charles Potelle  
M. Bruno Proverbio

### Membres désignés

M. Norbert Blanc  
M. Alain Colbois  
M. Jean-Bernard Devernois  
M. Antoine de Villoutreys  
M. Serge Piolat

## Un réseau européen





Union des Industries Textiles

37/39, rue de Neuilly - 92110 Clichy  
Tél. + 33 (1) 47 56 31 00 | Fax + 33 (1) 47 30 25 28  
[www.textile.fr](http://www.textile.fr) | [www.textile.eu](http://www.textile.eu)